

Date de dépôt : 3 mars 2021

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10418 ouvrant un crédit d'investissement de 108 847 000 francs pour la réalisation d'un établissement dit « Curabilis » pour l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement ainsi que de divers ouvrages connexes à la prison de Champ Dollon

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Rémy Pagani, la commission des travaux a examiné ce projet de bouclage de loi lors de sa séance du 23 février 2021.

M. Mathias Bapst, responsable du budget des investissements du département des finances, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique près le Secrétariat général du Grand Conseil, ont assisté aux travaux de la commission qui les remercie de leur précieuse contribution.

La commission remercie M^{me} Garance Sallin pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

En préambule

Ce projet de loi vient boucler la loi 10418 du 15 mai 2009 qui ouvrait un crédit d'investissement pour la réalisation d'un établissement dit « Curabilis » ainsi que divers ouvrages connexes à la prison de Champ-Dollon.

Sous l'angle financier, ce projet de loi se décompose comme suit :

– Montant voté	108 847 000 francs
– Dépenses réelles	<u>106 767 658 francs</u>
Non dépensé	2 079 342 francs

Ce projet a bénéficié d'une subvention fédérale de 20 469 342 francs.

Le montant dépensé a permis les constructions et réalisations suivantes :

- un établissement pavillonnaire pour l'exécution des mesures de 62 places (UM1 à UM4) ;
- une unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), d'une capacité de 15 places ;
- une unité pour l'exécution de mesures, d'une capacité de 15 places (UM5), en remplacement du centre de sociothérapie « La Pâquerette » initialement prévu ;
- un bâtiment réservé aux ateliers communs ;
- une salle de sports ;
- un anneau de liaison couvert entre les différentes constructions ;
- un nouveau poste de contrôle avancé ;
- des aménagements extérieurs spécifiques ;
- le mur d'enceinte et les cours de promenade ;
- un tunnel de liaison entre Curabilis et Champ-Dollon.

Présentation du projet de loi

La commission des travaux reçoit : MM. Claude-Alain Barraud, directeur des bâtiments de l'OCD, Emmanuel Foray, directeur de l'établissement de Curabilis (OCD), Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie et énergie à l'OCBA, Sandro Simioni, directeur des constructions à l'OCBA.

M. Simioni rappelle que le projet pour Curabilis avait été voté en mai 2009. Les objectifs de cette loi étaient de construire un établissement d'exécution fermé pour mesures thérapeutiques institutionnelles, de construire un nouveau poste de contrôle avancé (PCA) commun à Champ-Dollon et à Curabilis, de relier les deux bâtiments par un tunnel et d'effectuer les différents aménagements intérieurs à Champ-Dollon prévus dans la loi. Les travaux ont été effectués de 2010 à 2014 en maintenant Champ-Dollon en activité et l'inauguration a eu lieu en avril 2014.

M. Foray explique que Curabilis a ouvert en septembre 2012 par le PCA, et jusqu'à mars 2019 pour ses unités. C'est un établissement pavillonnaire avec 4 unités pour les mesures (UM 1 à 4), une unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP) et une UM 5 avec une capacité de 15 places en remplacement de La Pâquerette. Au total, il y a 77 places en exécution de mesures, plus les 15 places à l'UHPP, unité de crise accueillant des personnes détenues de l'ensemble du concordat latin en décompensation psychique.

Il y a également un bâtiment réservé aux ateliers communs, un bâtiment d'accueil, une salle de sport, un anneau de liaison, un nouveau PCA, des aménagements extérieurs spécifiques (mur d'enceinte et cours de promenade) et un tunnel de liaison entre Curabilis et Champ-Dollon. L'UHPP ne comporte qu'un étage, avec un puits de lumière au centre. Elle comporte 15 places et deux cellules ou chambres de soins intensifs. Le travail est réparti de manière pluridisciplinaire : il y a une intervention tant des soignants que du personnel pénitentiaire.

L'unité initialement dédiée à La Pâquerette a également une spécificité. L'ancien magistrat du département, M. Maudet, avait demandé une prise en charge particulière pour les détenus plus jeunes, car ils ont de meilleures chances de progression que des détenus pris en charge plus tardivement ; l'unité accueille donc des gens ayant plus de capacité de travail, elle est la seule à disposer d'ateliers intégrés.

L'établissement compte aussi une belle salle de sport, qui est utilisée dans le cadre de la prise en charge HUG et des activités en détention (jeux en groupes, etc.). Il y a également une partie salle de musculation, très occupée par les personnes détenues.

L'anneau de liaison permet de relier les différents pavillons. La partie centrale est également utilisée pour des promenades, en plus de la promenade dont chaque pavillon dispose. Le nouveau PCA remplace l'ancien poste grillagé de Champ-Dollon. Il est géré par la prison de Champ-Dollon. De son point de vue, il lui semble que ce poste donne satisfaction, mais Champ-Dollon est plus à même d'évaluer ceci.

Le tunnel de liaison entre Curabilis et Champ-Dollon leur sert pour les repas : Champ-Dollon leur fournit les repas, qui sont ensuite réchauffés à Curabilis, qui n'a pas de cuisine. Des personnes en décompensation à Champ-Dollon passent également par ce tunnel sous certaines conditions pour être placées à l'UHPP.

M. Simioni passe aux aspects financiers. Les dépenses réelles s'élèvent à 106 767 658 francs, ce qui fait un non-dépensé de 2 079 342 francs par rapport au montant voté de 108 847 000 francs. Un courrier de

M. Longchamp à la commission des travaux avait annoncé en juin 2013 que des modifications avaient lieu dans le projet : deux sous-projets ont été abandonnés, la nouvelle cuisine (ouvrage neuf adjacent à Champ-Dollon) et le réaménagement des ateliers. D'autres investissements ont été réalisés pour répondre à l'évolution des normes techniques et au renforcement de la sécurité, ainsi que quelques adaptations de programme.

Une subvention fédérale de 20,5 millions de francs a été perçue. Un tableau indique la liste détaillée des travaux supplémentaires par catégorie (annexe 1, p. 13). Le total s'élève à un peu plus de 9 millions de francs. Toutes ces décisions ont été prises sur la base d'études et de besoins concrets qui n'avaient pas forcément été identifiés quelques années avant. Ces 9 millions de travaux réalisés en plus sont compensés par la non-réalisation de la cuisine de Champ-Dollon, qui aurait dû coûter environ 7 millions de francs.

Lors des études, il a été identifié que la cuisine existante pouvait être maintenue en activité moyennant quelques travaux et la validation du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires. La décision de ne pas faire cette cuisine était aussi liée au fait que les Dardelles devaient arriver et qu'il y avait ainsi moins de sens à réaliser un tel investissement qu'ils auraient eu du mal à amortir sur la durée.

M. Schroeter fait le point sur le concept énergétique. La construction du bâtiment est conforme au concept de départ et aux exigences de la haute performance énergétique. Entre les études et la réalisation, il y a eu de nouvelles lois et de nouvelles applications, ce qui fait que les montants ont aussi changé. Au niveau de la stratégie de l'eau chaude sanitaire, par rapport à un ménage moyen dans un concept haut et au concept Curabilis, la consommation est 20% supérieure à ce qui a été prévu. Cela aura un impact sur la production de chaleur et sur les consommations d'électricité. Il y a donc 20% de m³ d'eau en plus à chauffer et 10% de plus sur l'augmentation de la température de départ (prévue à 50 °C, montée à 60 °C).

Concernant la ventilation, l'ensemble des locaux ont bien été exécutés en ventilation double flux, mais par rapport au concept de Curabilis, la consommation est de 30% plus élevée. Cela vient surtout du fait que l'on ne peut pas contrôler si les gens ouvrent les fenêtres, etc. La température est de 22 °C au lieu des 20 °C prévus lors du calcul de concept, ce qui fait un surcoût d'environ 15% (7% par degré supplémentaire). Pour la stratégie du chaud, 85% de la production se fait par une PAC sur les eaux usées avec un COP de 3, et les 15 pour cent restants sont faits par CAD depuis la chaufferie au gaz de Champ-Dollon. Par rapport au concept, la production est de 42% des besoins, mais le COP de 3 est bien respecté. La perte de 43% est liée aux

surconsommations d'eau chaude, de ventilation, de température, etc., et la PAC ne peut pas produire plus que ce pour quoi elle est prévue. Ils rencontrent un certain nombre de problèmes avec la PAC, car les gens mettent des objets dans les toilettes, ce qui bloque les installations.

Pour la stratégie électricité, le concept prévoyait une production répondant stricto sensu à la loi sur le photovoltaïque. Il propose d'étudier rapidement le déploiement du moindre mètre carré où ils pourraient poser du photovoltaïque dans les prisons. Il pense qu'il y a un bon potentiel pour le faire tout en respectant la sécurité de la prison.

Questions des commissaires

Le président relève que la temporalité du bouclement de crédit n'a pas été respectée. Il demande combien de temps de dépassement il y a.

M. Bapst répond que les délais sont de 24 mois après la mise en service.

M. Simioni précise que la mise en service des dernières parties a été faite en 2019, c'est pourquoi le bouclement n'a pas eu lieu avant.

Une députée (S) exprime son incompréhension quant à la non-réalisation de la cuisine. L'argument de l'amortissement a été exprimé, mais, selon elle, la rentabilité s'évalue dans ce cas vis-à-vis non pas de l'aspect financier, mais au niveau de la société et de la sécurité qu'on offre aux citoyens, ainsi que des personnes détenues elles-mêmes, qui pourraient avoir un lieu où elles pourraient apprendre et se réinsérer. Par ailleurs, elle s'interroge par rapport à l'unité en remplacement de La Pâquerette : celle-ci était une prison de semi-détention qui avait pour but la réinsertion sociale de personnes détenues après une longue peine. Elle demande si un tel concept est prévu dans cette unité et quelles sont les mesures de sécurité prévues pour protéger les personnes qui travaillent dans l'établissement.

M. Foray répond que La Pâquerette telle qu'elle était à Champ-Dollon était de l'exécution de peine ; à Curabilis, ils font de l'exécution de mesures. La décision de ne pas refaire La Pâquerette était liée à l'affaire Adeline. Pour ce qui est de la sécurité interne, il y a des agents de détention présents sur le site en plus du personnel médical. Il y a en tout temps du monde pour cadrer ces personnes. Des agents de détention sont formés ou seront formés pour cela, avec la formation pour la prise en charge de détenus psy à Fribourg. Concernant la suite de La Pâquerette, cela est géré au niveau de la direction générale de l'OCD.

Au président qui demande plus d'explications quant aux économies liées à la non-réalisation de la cuisine, M. Simioni explique que la cuisine était un projet d'environ 6,8 millions de francs, un nouvel ouvrage en extension au

pied du bâtiment d'hébergement de Champ-Dollon. Finalement, les travaux qui ont été faits ont coûté 400 000 francs pour faire des travaux dans la cuisine existante de Champ-Dollon et la rendre conforme en termes sanitaires et fonctionnels pour qu'elle puisse perdurer. La nouvelle cuisine à Champ-Dollon n'a pas été construite, car la durée d'amortissement aurait été trop courte.

M. Barraud explique que la loi 10418 finançait aussi la construction d'une cuisine à Champ-Dollon. Elle n'a pas été réalisée et a donc permis de dégager de l'argent pour financer les compléments de travaux. Il y avait dans la loi du financement pour deux bâtiments distincts ; c'était le même crédit, mais pas le même article.

Le président revient sur le concept énergétique. Il a pu constater que, si des concepts énergétiques ne fonctionnaient pas, c'était parce que les personnes n'étaient pas formées à faire marcher les instruments. Il demande ce qu'ils font pour former les gens sur place à gérer ce matériel technologique.

M. Schroeter confirme que plus les installations techniques sont sophistiquées, plus elles sont compliquées à gérer. Toutes ces installations sont supervisées à distance, en plus des entreprises se rendant sur place pour voir comment cela fonctionne. Les collaborateurs du département peuvent voir à distance comment la PAC tourne. Il y a aussi des alarmes qui les informent d'un dysfonctionnement. Pour la PAC de Curabilis, il a fallu plus d'une année pour parvenir à la faire fonctionner. Les installations sont toujours en contrôle et sous surveillance.

Le président demande s'il ne serait pas utile de former quelqu'un sur place avec des compétences élevées pour éviter d'avoir à déplacer de la maintenance.

M. Schroeter répond que, dans les bâtiments sensibles comme Champ-Dollon, il y a des entreprises de « facility management ». Ils font des appels d'offres sur 4-5 ans pour avoir des entreprises de « facility management » ; à Champ-Dollon, une personne travaille à plein temps et peut ainsi être au plus près des problèmes.

Discussion de la commission

Un député (PDC) se dit dérangé par le changement de programme. Le projet de loi d'investissement a été présenté avec un certain programme, incluant une cuisine. Aujourd'hui, cela n'a pas été réalisé. Il faut un courrier du Conseil d'Etat expliquant pourquoi le programme change, sans quoi il n'y

a plus de transparence. Personnellement, il va s'abstenir pour le vote de ce bouclement.

Une députée (S) partage ces propos quant à la nécessité de transparence quand il y a des changements de programme. Elle pense qu'il faudrait vérifier le courrier de M. Longchamp mentionné durant l'audition. Par ailleurs, la commission des visiteurs officiels a souvent alerté le Grand Conseil sur la problématique de la cuisine. Nombreuses sont les personnes qui trouvent qu'il vaudrait mieux internaliser la livraison des repas.

Un député (UDC) affirme que la commission a été avertie du changement de programme. De mémoire, il lui semble aussi que M. Maudet était venu devant la commission pour en parler. Durant les deux dernières législatures, celle-ci comprise, le département a toujours été transparent et a informé la commission des travaux quant aux changements de programme.

Un député (PDC) explique que la commission des visiteurs officiels a visité Curabilis et Champ-Dollon récemment. La cuisine de Champ-Dollon a en effet été rénovée et correspond aux normes de propreté et d'efficacité. Elle peut même servir à former des apprentis, comme ils ont pu le constater durant leur visite.

En l'absence d'autres demandes de prises de parole, le président passe au vote de ce projet de loi.

Procédure de vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12858 :

Oui :	12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	3 (1 Ve, 2 PLR)

L'entrée en matière est **acceptée**.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12858 :

Oui :	11 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	4 (1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)

Le PL 12858 est **accepté**.

Après avoir fixé le délai de restitution du rapport et choisi le rapporteur, la commission préavise un traitement de ce projet de loi en catégorie III (extraits).

Mesdames les députées et Messieurs les députés, la majorité de la commission des travaux vous prie de réserver un bon accueil et d'accepter ce projet de loi de bouclement. Nous vous en remercions.

Projet de loi (12858-A)

de bouclement de la loi 10418 ouvrant un crédit d'investissement de 108 847 000 francs pour la réalisation d'un établissement dit « Curabilis » pour l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement ainsi que de divers ouvrages connexes à la prison de Champ Dollon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 10418 du 15 mai 2009 ouvrant un crédit d'investissement de 108 847 000 francs pour l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement ainsi que de divers ouvrages connexes à la prison de Champ-Dollon se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	108 847 000 francs
– Dépenses réelles	106 767 658 francs
Non dépensé	2 079 342 francs

Art. 2 Subvention fédérale

Une recette a été comptabilisée pour un montant de 20 469 323 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Commission des Travaux du Grand Conseil, XX février 2021

Projet de loi de bouclage de la loi N° 10418 de 108 847 000 francs pour la réalisation d'un établissement dit «Curabilis» pour l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement ainsi que de divers ouvrages connexes à la prison de Champ-Dollon



Intervenants

Pour le DSES

M. Claude-Alain Barraud, directeur des bâtiments, OCD
M. Emmanuel Foray, directeur de Curabilis

Pour le DI

M. Sandro Simioni, directeur des constructions, OCBA
M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie et énergie, OCBA



Département des infrastructures
Département de la sécurité, de l'emploi, et de la santé
22/02/2021 - Page 1

Les objectifs de la loi 10418 du 15 mai 2009

- Construire un établissement d'exécution pour mesures thérapeutiques institutionnelles "Curabilis"
- Construire un nouveau poste de contrôle avancé (PCA) commun à Champ-Dollon et Curabilis
- Relier les deux établissements (tunnel)
- Effectuer des réaménagements intérieurs dans Champ Dollon



Les travaux ont été effectués de 2010 à 2014, en maintenant l'établissement de Champ-Dollon en activité. L'inauguration officielle a eu lieu le 4 avril 2014.



Département des infrastructures
Département de la sécurité, de l'emploi, et de la santé
22/02/2021 - Page 2

Les ouvrages réalisés

Les mises en services ont été effectuées graduellement, de septembre 2012 (PCA) à mars 2019 (UM 5) en passant par l'UHPP, l'UM4 et l'Unité femmes "provisoire" en juin 2014. S'agissant des ouvrages neufs, les constructions suivantes ont été réalisées :

- un établissement pavillonnaire pour l'exécution des mesures de 62 places (UM 1 à UM 4);
- une unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), d'une capacité de 15 places;
- une unité pour l'exécution de mesures, d'une capacité de 15 places (UM5), en remplacement du centre de psychothérapie "la Pâquerette" prévu initialement;
- un bâtiment réservé aux ateliers communs;
- un bâtiment d'accueil;
- une salle de sport;
- un anneau de liaison entre les différentes constructions;
- un nouveau poste de contrôle avancé;
- des aménagements extérieurs spécifiques: le mur d'enceinte et les cours de promenade;
- un tunnel de liaison entre Curabilis et Champ-Dollon.



Etablissement pavillonnaire pour l'exécution des mesures de 62 places (UM 1 à UM 4)



Unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), d'une capacité de 15 places



Unité pour l'exécution de mesures, d'une capacité de 15 places, en remplacement du centre de sociothérapie "la Pâquerette" prévu initialement



Bâtiment réservé aux ateliers communs, et bâtiment d'accueil



Salle de sport



Anneau de liaison entre les différentes constructions



Nouveau poste de contrôle avancé



Aménagements extérieurs spécifiques : le mur d'enceinte et les cours de promenade, et le tunnel de liaison avec Champ-Dollon



Aspects financiers

Le bouclage de la loi N° 10418 du 15 mai 2009 ouvrant un crédit d'investissement de 108 847 000 francs se compose de la manière suivante :

Montant voté	108 847 000 francs
Dépenses réelles	106 767 658 francs
Non dépensé	2 079 342 francs

Tel qu'annoncé le 10.06.13 à la commission des travaux, deux sous-projets ont été abandonnés concernant les bâtiments existants de Champ Dollon : la nouvelle cuisine, et le réaménagement des ateliers.

A la place, d'autres investissements ont été réalisés, pour répondre à l'évolution des normes techniques, au renforcement de la sécurité, et des adaptations de programme. (p.13)

Une subvention fédérale de 20 469 323 francs a été perçue.

Aspects financiers

Liste détaillée des travaux supplémentaires, par catégorie :

libellé	mise en conformité	renforcement de la sécurité	évolution de programme	autres
caméra surveillance supp. Pâquerette		75'000		
sécurisation supp. suite à tentative d'évasion		155'000		
séparation zone d'atelier			109'000	
transformation de la tour de surveillance en administratif			36'000	
Suite exercice de crise, isolation phonique	13'000			
Rafraichissement (température) bureau du greffe	82'000			
Adaptation éclairage pour faune et habitants			35'000	
Groupe de secours mobile			34'000	
arrêt de chantier pour étude d'accès personnalisé PCA avocats			200'000	
Evolution TVA				335'000
Modifications bâtiment G4			324'000	
Prestations surveillance 27.05.2011		606'000		
Nouvelle normes incendie	141'000			
Conformité techniques	1'364'000			
Conformité serrures	947'000			
Couverture de l'anneau (toit)			550'000	
Concept de sûreté et contrôle avec badges (géolocalisation)		248'000		
Tunnel technique pour projet d'extension et agrandissement sous-sol			809'000	
Caméras de surveillance provisoires (chantier)		324'000		
Porte séparation hommes/femmes			12'000	
Modifications, buanderie, atelier rez et 1er			85'000	
Colonnes sèches SIS	32'000			
Prototypage de porte de cellule		10'000		
Agrandissement du refectoire de champ-dollon pour Curabils			600'000	
Compte rendu d'activité (charges salariales internes)				1'138'000
Part de rênchissement intégrée dans les prix unitaires				1'198'000
Total	2'579'000	1'418'000	2'794'000	2'671'000
			Total:	9'462'000



Merci de votre attention